



## FICHE MÉTIER GAN ASSURANCES

En tant que menuisier intérieur, votre entreprise est exposée à des risques spécifiques.

## DÉFINITION DE VOTRE MÉTIER DANS VOTRE CONTRAT GAN CONSTRUCTION

# Menuisier intérieur

Réalisation de tous travaux de Menuiseries intérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau à l'exclusion des éléments structurels et porteurs.

Cette activité comprend les travaux de :

- portes pare-flammes et coupe-feu, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, escaliers et garde-corps,
- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- habillage et de liaisons intérieures et extérieures,
- installation de stands, agencements et mobiliers.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et de miroiterie,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,
- traitement préventif des bois.

Cette activité comprend l'aménagement de cuisines et/ou salles de bains (à l'exclusion des cuisines industrielles ou de collectivités).

Cette activité ne comprend pas le traitement curatif des bois.

### Je complète mon métier par un sur-métier\*

#### Équipement-sécurité-prévention

Vous réalisez une ou plusieurs des installations suivantes :

- ▶ Éléments d'équipement ayant une fonction professionnelle.
- ▶ Gestion Technique du Bâtiment (GTB) : ensemble des technologies de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications utilisées dans les bâtiments. La GTB vise à assurer des fonctions de sécurité (comme les alarmes), de confort (comme la gestion de la température), de gestion d'énergie (comme la programmation du chauffage) et de communication (comme les commandes à distance). Il s'agit donc d'automatiser des tâches en les programmant ou les coordonnant entre elles.

Pour plus d'informations sur les packs proposés pour votre activité, contactez votre Agent général.

\* Sous réserve de fournir les qualifications relatives au pack.

### J'informe mon Agent Général :

- ▶ Si j'effectue du traitement curatif de bois.
- ▶ Si je pose des cuisines privatives et des salles de bain.

Avec l'offre  
**GAN  
CONSTRUCTION**,  
Gan Assurances prend en charge la couverture des responsabilités de votre entreprise, la protection juridique de votre activité ainsi que l'indemnisation de votre outil de travail.

### Zoom sur la sous-traitance

Si un client vous demande d'intégrer dans votre marché des travaux mineurs qui n'entrent pas dans vos métiers, vous pouvez les sous-traiter : **vous restez couvert par l'offre Gan Construction pour les travaux réalisés par ces sous-traitants.** Vous pouvez ainsi répondre avec souplesse aux exigences de vos clients.

# LES GARANTIES de votre contrat Gan Construction

## ► Bénéficiez de plusieurs garanties liées à différents moments-clés

OUVERTURE DU CHANTIER	RÉCEPTION DU CHANTIER	2 ANS APRÈS RÉCEPTION	10 ANS APRÈS RÉCEPTION
<p><b>Garantie de Dommages à vos travaux et à vos biens sur le chantier</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Effondrement ou menace d'effondrement.</li><li>■ Dommages matériels suite à :<ul style="list-style-type: none"><li>▶ incendie, explosion, chute de la foudre,</li><li>▶ action du vent,</li><li>▶ dégâts des eaux,</li><li>▶ actes de terrorisme ou attentats,</li><li>▶ catastrophes naturelles.</li></ul></li></ul> <p><i>Vous réalisez des travaux importants de menuiseries intérieures lors de la réhabilitation d'un hôtel de grand standing. Avant la fin du chantier, en pleine nuit, un incendie se déclare et provoque des dégâts importants sur une partie de votre ouvrage réalisé.</i></p>	<p><b>Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement</b></p> <p><i>Vous réalisez des portes de placards fabriquées sur mesure pour l'ensemble des chambres d'un hôtel entièrement rénové. Dans la 2<sup>ème</sup> année suivant la réception des travaux, les portes se voilent, gênant fortement la fermeture et l'ouverture normale des placards.</i></p>	<p><b>Garantie de Dommages matériels à la construction de nature non décennale après réception*</b> (pour les dommages, même esthétiques, réparés par votre entreprise pendant dix ans).</p> <p><i>Vous réalisez la pose d'un parquet d'une maison. Trois ans après, le parquet gondole. Vous intervenez en réparation.</i></p>	<p><b>Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement</b></p> <p><i>Vous réalisez des portes de placards fabriquées sur mesure pour l'ensemble des chambres d'un hôtel entièrement rénové. Dans la 2<sup>ème</sup> année suivant la réception des travaux, les portes se voilent, gênant fortement la fermeture et l'ouverture normale des placards.</i></p>
<p><b>Garantie Responsabilité civile exploitation et en cours de travaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Y compris les dommages :<ul style="list-style-type: none"><li>▶ aux existants et avoisinants,</li><li>▶ aux biens confiés,</li><li>▶ à l'environnement.</li></ul></li></ul> <p><i>En acheminant vos menuiseries sur un chantier, vous endommagez le véhicule de votre client.</i></p>	<p><b>Garantie Responsabilité décennale obligatoire pour les ouvrages soumis ainsi que leurs éléments d'équipements indissociables</b></p> <p><b>Garantie Responsabilité décennale non obligatoire pour les ouvrages non soumis. Y compris les dommages immatériels consécutifs.</b></p> <p><i>Vous réalisez un parquet dans un établissement recevant du public. Gonflement et soulèvement du parquet résultant d'une mise en œuvre prématurée (support insuffisamment sec) : risque de chute, atteinte à la sécurité, impropriété à destination.</i></p>	<p><b>Garantie Responsabilité civile Après Travaux ou Après Livraison des produits</b></p> <p><i>Vous avez réalisé un parquet trop glissant dans un musée provoquant un accident corporel et une interruption de travail.</i></p>	

\* En option

## ► Votre contrat au fil des jours

- Vous pouvez régler votre cotisation annuellement, mais aussi par semestre, par trimestre ou par mois.
- Votre Agent général, proche de chez vous, connaît votre univers professionnel et vous assiste au quotidien pour bâtir une solution d'assurance qui tient compte des particularités de votre métier.

Votre Agent Général

**Pour les conditions et limites des garanties présentées dans ce document, se reporter aux Dispositions Particulières et aux Dispositions Générales Gan Construction.**

### Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances  
Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE: 6512Z  
Siège social: 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris – Tél.: 01 70 94 20 00 – www.gan.fr  
Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul  
92024 Nanterre – e-mail: [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)  
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

